



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Termes de référence

Groupe de travail de l'UIP sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture

Contexte

Lors de sa 207^e session, en mai 2021, le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif de créer un Groupe de travail sur la transparence et la reddition de comptes chargé de superviser la mise en œuvre des recommandations du Rapport sur la transparence présenté par un consultant indépendant en avril 2020.

La création de ce groupe de travail aiderait l'UIP à donner suite, en le renforçant, à son engagement en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'ouverture. Dans cette perspective, le groupe aiderait l'UIP à continuer à développer et actualiser ses ressources, ainsi qu'à mettre en œuvre les recommandations du rapport susmentionné.

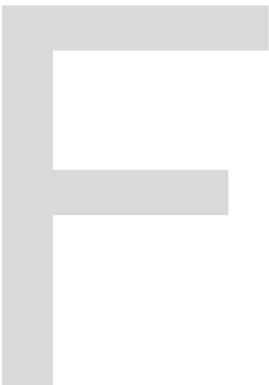
Objectifs

Le Groupe de travail est chargé, entre autres :

- d'examiner les recommandations formulées dans le rapport
- de déterminer l'ordre de priorité des mesures devant être prises en fonction des recommandations présentées par l'expert en matière de transparence et de définir une procédure de mise en œuvre
- de superviser et d'évaluer la procédure de mise en œuvre
- de présenter régulièrement un rapport au Comité exécutif et au Conseil directeur concernant les progrès réalisés.

Composition

Le Groupe de travail est composé de six membres, dont un président, choisis parmi les membres du Comité exécutif et représentant chacun l'un des groupes géopolitiques de l'UIP. Le nombre d'hommes et de femmes doit être égal. Les membres du Groupe de travail conservent leur fonction tant qu'ils demeurent membres du Comité exécutif.



Organisation des travaux

Le Groupe se réunit normalement deux fois par an en session régulière, à l'occasion des Assemblées de l'UIP. Il tient ses réunions à huis clos. Il fixe les dates de ses sessions sur la base des propositions émanant du Secrétaire général.

Le Groupe peut exceptionnellement tenir des sessions en dehors des Assemblées de l'UIP.

Il fixe son ordre du jour et organise son travail sur la base des propositions émanant de son président.

Il élabore des rapports diffusés à l'ensemble des Membres de l'UIP.

Président

Le Groupe élit parmi ses membres un(e) président(e) chargé de présider ses réunions. Le mandat du/de la président(e) est d'un an renouvelable.

Présentation de rapports

Le Groupe de travail présente des rapports de ses activités et des progrès réalisés au Comité exécutif et au Conseil directeur de l'UIP.

Décisions

Le Groupe prend normalement ses décisions au consensus. Lorsqu'il n'est pas possible d'arriver à un consensus, il présente au Comité exécutif ses principales recommandations, assorties des avis divergents.